



## COMPTE-RENDU COPIL ZSC « GORGES DE LA MÉOUGE »

27 Octobre 2021 - 10h00

Mairie de Chateauneuf de Chabre



rédacteur : R. Moine (animateur du site Natura 2000)  
Soumis aux membres du COPIL pour remarques le :  
Déclaré valide le :

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- support de présentation
- fiches d'émargement numérisées
- délimitation numérique du site des Gorges de la Méouge
- sur demande : rapport complet S. GRIMAUD, 2021

### 1 ÉTAT DE PRÉSENCE

**Le COPIL tenu le 19/10/2021 fait suite aux invitations envoyées le 05/10/2021 et à la relance du 18/10/2021.**

Suite à ces retours, ont demandé à être excusés pour cette séance les représentants des structures suivantes :

- Office Français de la Biodiversité (M. VERDIER)
- Fédération départementale de pêche des Hautes-Alpes (M. DOUCENDE)

Cette séance du COPIL s'est tenue en présence de :

- M. GARCIN (président du SMIGIBA)
- M. CORNAND (président du COPIL de la Méouge et maire adjoint de Val-Buëch-Méouge)
- Mme COMBAL (ONF)
- M. PEYRE (maire de Barret sur Méouge)
- M. ARMAND (conseiller municipal de Saint-Pierre-Avez et conseiller communautaire à la CCSB)
- Mme LANG (représentante du département des Hautes-Alpes)
- Mme CAZE (représentante du Parc naturel régional des Baronnies Provençales)
- M. PAVIER (président de la commission NATURA 2000 du SMIGIBA)
- M. LAUGIER (maire de Saint-Pierre-Avez)
- Mme HELLUY (représentante de la DREAL PACA)
- Mme POTIN (représentante de la DDT 05)

## 2 PRÉCOPIL

Un pré-COPIL s'est tenu suite à invitation de la DDT 05 afin que les élus des communes du site des Gorges de la Méouge puissent élire un nouveau président.

M. CORNAND étant candidat à son renouvellement et aucun autre élu ne souhaitant se porter candidat, **M. CORNAND est reconduit pour un nouveau mandat.**

## 3 INTRODUCTION :

M. GARCIN, président du SMIGIBA, ouvre ce COPIL en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en rappelant le portage par le SMIGIBA de l'animation du site NATURA 2000 des Gorges de la Méouge.

M. CORNAND annonce aux membres du COPIL son renouvellement au poste de président du COPIL et souhaite la bienvenue aux membres présents.

## 4 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour présenté reprend les éléments transmis dans l'invitation aux membres du COPIL. Il se décline en 3 points :

1. bilan de la période 2020-2021
2. perspectives 2022-2024
3. questions diverses

## 5 ACTUALITÉS

Le dernier COPIL s'est réuni le 16/05/2019. Depuis, plusieurs événements majeurs se sont produits et réclament une information des membres.

### 5.1 CHANGEMENT D'ANIMATEUR NATURA 2000

Mme Clémentine GAND, ancienne animatrice du site, a quitté le SMIGIBA en Février 2020.

Suite à la crise sanitaire et aux élections municipales, un **nouvel animateur a pu être recruté seulement à partir du 01/12/2020.**

### 5.2 MUNICIPALITÉS

Les élections municipales de 2020 ont induit des **changements au sein des conseils municipaux concernés par le site Natura 2000. Un nouveau maire (M. PEYRE) a été élu à la mairie de Barret dur Méouge.** Il est convenu de programmer dans les prochaines semaines une rencontre avec la municipalité pour présenter plus en détail les sujets relatifs à Natura 2000.

### 5.3 SMIGIBA

Par ailleurs, ces élections ont conduit à l'élection de **Monsieur R. GARCIN en tant que président du SMIGIBA**, structure animatrice du site.

Cette nouvelle présidence s'est proposée de mettre en place une **commission Natura 2000** au sein de la collectivité. **Présidée par M. PAVIER**, celle-ci vise à coordonner les actions entre les différents sites portés par la structure (Manteyer, Céüze, Pic de Crigne, Méouge et Dévoluy) et à permettre un meilleur dialogue autour de ces thématiques.

De plus, sous cette nouvelle présidence, le syndicat s'est vu transféré récemment la **compétence GEMAPI** par les 4 communautés de commune du bassin versant. Cette nouvelle compétence vise à assurer la Protection contre les Inondations mais avant tout à assurer la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques, renforçant ainsi la légitimité du syndicat notamment au regard des enjeux NATURA 2000.

## 5.4 FONCTIONNEMENT DU COPIL

### 5.4.1 Mise à jour de l'Arrêté Préfectoral

Suite à l'organisation de la présente rencontre, il apparaît que l'**arrêté préfectoral** en fixant la composition est **daté voire obsolète**. En effet, plusieurs structures membres ne sont plus joignables ou n'existent plus. Cette liste ayant été fixée en 2004 sans modification depuis, il serait pertinent de la remettre à jour.

**M. MOINE propose de poursuivre ce travail et de soumettre d'ici 6 mois une nouvelle liste de membres actualisée aux membres du COPIL afin que l'État puisse réactualiser l'arrêté préfectoral de composition. Aucune objection n'est opposée à cette proposition.**

### 5.4.2 Renouvellement du Rapporteur Scientifique du COPIL

M. MOINE informe les membres du COPIL du **décès de M. BARBERO, rapporteur scientifique de ce COPIL**. Le renouvellement de ce membre est nécessaire afin de garantir une validité scientifique à la gestion de ce site.

Le rapporteur scientifique d'un site NATURA 2000 doit être membre du CSRPN. M. MOINE demande aux membres du COPIL de manifester tout souhait concernant un profil ou des compétences particulières souhaitées pour la gestion de ce site. Une compétence en écologie, botanique et/ou milieux aquatiques serait à rechercher. Aucun souhait particulier n'est exprimé en séance.

**Deux membres du CSRPN avec des compétences adaptées pourraient éventuellement être proposés de prime abord :**

- **M. Hervé GOMILLA (Ecologue conseil)**
- **M. Patrick GRILLAS (Tour du Valat)**

## 6 BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2020-2021

### 6.1 ÉTAT DES LIEUX FINANCIER

La convention d'animation actuelle s'achèvera après prorogation d'un an le 31/12/2021. **Une demande d'acompte a été formulée et sera suivie d'une demande de solde pour la fin d'année.**

### 6.2 ANIMATIONS ET ACTIONS DE COMMUNICATION

**Les éléments présentés dans le diaporama rassemblent les principaux indicateurs chiffrés des actions menées sur la période ainsi que les actions réalisées.**

Il ressort que ces actions touchent bien le public visé et que les personnes sensibilisées reviennent aux différentes animations proposées. Afin de poursuivre cette dynamique, la prochaine programmation vise à maintenir ces sorties.

Mme POTIN demande si une animation a été réalisée dans le cadre de l'évènement « la Méouge sans Moteur ». M. CORNAND répond qu'il n'a pas été possible de participer à cet évènement cette année mais

que cela pourrait être le cas pour de prochaines éditions.

Le site a été représenté lors de la fête de la science en 2021.

Enfin, une approche de sensibilisation plus large commence à être déployée par le biais d'articles sur le site internet du SMIGIBA visant à mettre en évidence l'évolution du paysage sur le site du Buëch. Ces travaux sont consultables dans la partie actualités du site internet ou via [ce lien](#).

M. ARMAND souligne l'intérêt que peut avoir ce type de travail. Il porte à la connaissance du COPIL le travail mené sur la commune dans le cadre des 200 ans du cadastre Napoléonien. Une synergie entre ces deux approches pourrait être envisagée. Cette question devrait être évoquée de manière plus approfondie avec les communes de Saint-Pierre-Avez et Barret-sur-Méouge. M. MOINE indique que dans ce cadre, si des photos sont à disposition dans les mairies, il serait intéressant de pouvoir travailler dessus pour alimenter ces comparaisons de paysage.

Mme LANG indique que le département des Hautes-Alpes a également mis en place un observatoire des paysages. Ce travail pourrait également contribuer à ces reprises de vue et en alimenter l'analyse.

## 6.3 SUIVIS SCIENTIFIQUES

### 6.3.1 État des lieux des connaissances

Le DOCUMENT d'OBJECTIF du site des Gorges de la Méouge est basé sur des études datant des années 2000. 2020 marquait alors la 20<sup>e</sup> année d'acquisition de données dans le cadre de Natura 2000. Suite à ce constat, il semblait pertinent de s'interroger sur les connaissances acquises sur cette période et de valoriser les relevés faits depuis ces 20 dernières années. Ce travail réalisé par S. GRIMAUD (stagiaire au syndicat de Master 2 entre Mars et Août 2021), rejoint le travail initié et poursuivi par Mme BIZART géomaticienne au sein du SMIGIBA.

Le but était ici de définir à l'échelle du bassin versant et donc par déduction au niveau du site de la Méouge, le niveau de connaissance taxonomique (quelles espèces sont présentes ?) et géographique (où peut-on les trouver ?).

Les graphiques présentés en séance visent à illustrer ces recherches. Toutefois pour une compréhension approfondie de ce travail, les résultats produits par Mme BIZART peuvent être consultés sur le site internet du SMIGIBA ([ici](#)). Le travail plus spécifique produit par S. GRIMAUD peut être mis à disposition sur demande auprès de M. MOINE.

**D'après ces résultats, l'ensemble des espèces d'intérêt communautaires potentielles semblent avoir été vues au moins une fois dans le bassin versant du Buëch.** Un approfondissement des connaissances pourrait être pertinent sur des groupes plus singuliers et méconnus comme les mollusques, les mousses ou les lichens. Toutefois peu d'entre eux sont inscrits aux annexes de la directive « habitats ».

Il semble y avoir pour certains groupes, des manques dans certains secteurs géographiques du site. Enfin, au vu des cartes produites, **une stratégie pertinente pourrait être pour les prochaines programmations la mise en place de suivis et non plus de contacts opportunistes.**

**La commune de Val-Buëch-Méouge a réalisé et publié les résultats d'un Atlas Communal de la Biodiversité réalisé en partenariat avec le CEN PACA. Aujourd'hui, les communes de Barret-sur-Méouge et Saint-Pierre-Avez s'engagent elles aussi dans cette démarche en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.** Une synergie pourrait être envisagée pour certains groupes rassemblant des espèces non classées en tant que communautaires.

Il est demandé ce qui définit le caractère « communautaire » d'une espèce. Mmes POTIN et HELLUY indiquent que ces espèces sont définies à l'échelle européenne par une expertise scientifique. Cette liste

visé à protéger des espèces ou des habitats rares à l'échelle des pays membres de l'Union Européenne.

Mme COMBAL indique qu'un projet de réserve biologique dirigée existe dans les Gorges de la Méouge. Toutefois il est sans plan de gestion depuis 2010. Ce document devrait être rédigé prochainement afin de débiter les actions de gestion. Une concertation pour intégrer les enjeux Natura 2000 sera effectuée.

A la demande des participants du COPIL, les liens ci-dessous indiquent l'emplacement:

- [des sites Natura 2000 du département](#)

- [de la réserve biologique dirigée des Gorges de la Méouge](#)

Mme POTIN signale que des actions dans le cadre de la préservation d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire peuvent faire l'objet de contrats Natura 2000 (subventionnement partiel du montant de l'action). Des contrats ont déjà été réalisés dans les Gorges. D'autres pourraient certainement être envisagés.

### 6.3.2 Approche paysagère

Le suivi des paysages faisant l'objet d'une restitution sur le site internet participe également à un suivi d'ordre plus technique voire scientifique. L'enjeu de cette démarche est de pouvoir mettre en évidence la nature et l'importance des évolutions du paysage sur certaines portions du site afin d'en comprendre la dynamique.

### 6.3.3 Suivi des gîtes à chiroptère

Le site Natura 2000 des gorges de la Méouge abrite une colonie d'importance régionale dans la maison forestière du Brusq. Bien que le gîte en lui-même soit situé hors du site, ce dernier constitue un territoire de chasse essentiel pour les chiroptères. De ce fait, l'animateur du site a participé cette année au comptage des effectifs du gîte courant Juillet.

## 6.4 ÉTUDES D'INCIDENCES

Deux secteurs ont été concernés par des études d'incidence ou travaux cette année.

### 6.4.1 Secteur de Pomet

Les emprises de deux projets concernent ce secteur.

Le Pont de Pomet a fait l'objet d'une réfection au printemps 2021. La voûte de l'ouvrage était en piteux état et a été refaite afin de maintenir le passage vers la montagne de Chabre (enjeux de desserte touristique et DFCI notamment). Le chantier suivi notamment par l'OFB a été réalisé sans problème (plancher étanche pour éviter tout échappement de ciment ou autre dans le Rif). Les abords du Pont ont été dégagés pour permettre le séchage de l'ouvrage.

Une antenne de télécommunication devait être implantée sur les hauteurs de Pomet en bordure du site Natura 2000. Malgré plusieurs réunions de chantiers sur site, le pétitionnaire du projet (soumis à étude d'incidence) n'a plus donné de nouvelles depuis plusieurs semaines alors que les travaux devraient être engagés incessamment. Malgré les avertissements prodigués au maître d'ouvrage et aux différentes entreprises impliquées, il semble que la fermeture de la route des Gorges ait mal été anticipée. Cela pourrait expliquer le retard observé. Une veille sera maintenue sur ce chantier par les différents acteurs du site.

### 6.4.2 Secteur du Rocher du Château

Comme annoncé par le département, la route a été fermée afin de réaliser la purge et la sécurisation du

rocher du château (secteur limitrophe des trois communes du site sur la route des Gorges). Le chantier devrait durer six semaines.

## 6.5 FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

### 6.5.1 Navette

Suite au constat d'une fréquentation piétonne croissante dans les Gorges en été, la CCSB a mis en place au cours des mois de Juillet et Août 2021 une navette et une restriction du stationnement. Un COPIL de restitution de ce dispositif a été réalisé en Septembre mais aucun compte-rendu n'a actuellement été diffusé.

Mme CAZE, représentante du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, propose un retour sur les éléments centraux de cette réunion. A la suite de cette phase de test, différentes composantes apparaissent comme perfectibles. La circulation des piétons en bord de route n'est pas encore optimale et la clarté des indications de stationnement serait à travailler. La gestion des déchets est également à mieux prendre en compte pour une nouvelle mouture du dispositif à l'été 2022.

D'un point de vue global, il apparaît que le site des Gorges doit être repensé dans sa globalité pour mieux intégrer les différents enjeux (touristiques, naturels,...). Un bureau d'étude spécialisé en aménagement devrait être recruté par la CCSB pour travailler sur ce sujet.

Toutefois, il faut souligner qu'à ce stade, le dispositif est perçu comme salutaire et apportant une sensation d'apaisement pour la majorité des acteurs du site.

### 6.5.2 Fréquentation

En parallèle du déploiement du dispositif de navette par la CCSB, le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales a déployé deux éco-compteurs sur les deux rives du Pont Roman. Ce dispositif permet de dénombrer les passages devant le dispositif.

Les chiffres obtenus donnent une indication de la fréquentation mais ils ne peuvent pas être en l'état actuel être reliés à un nombre précis de personnes présentes sur site. Pour cela, il serait nécessaire de procéder à des contre-comptages.

Mme LANG demande si sur la base de ces chiffres, une étude a déterminé une charge maximale de fréquentation pour ce site. Il lui est répondu que la question n'a pas encore été abordée.

Toutefois, les éléments à disposition le jour du COPIL montrent une forte fréquentation sur les mois d'été. Au total, près de 115 000 passages ont été comptabilisés depuis la pose des écompteurs (deux rives confondues) c'est à dire depuis mi-Avril 2021. La synthèse en annexe de ce compte-rendu donne les principaux chiffres à retenir pour cette période de mesure.

Il apparaît que la rive gauche du Pont Roman (côté route) connaît une plus grande fréquentation que la rive droite (sentiers) avec respectivement près de 94 000 contre 21 000 passages cumulés sur toute la période. Cette différence se retrouve dans le nombre de passages le jour de pointe (jour ayant connu le plus grand nombre de passages) avec plus de 1 600 passages le 11 Août en rive gauche contre un peu plus de 500 passages le 23 Mai en rive droite.

L'évolution de la fréquentation entre les deux rives semble également corroborer l'idée d'un changement/développement d'usage du site avec l'arrivée des beaux jours. En effet les graphiques d'évolution du nombre de passages montrent que la rive droite et la rive gauche suivent la même évolution jusqu'aux environs de début Juillet. Jusqu'à ce point les courbes des deux écompteurs suivent les même

variations (pics et creux similaires). A partir de début Juillet, les deux courbes adoptent une évolution de plus en plus différente l'une de l'autre. La courbe de l'écompteur côté route prend des valeurs de plus en plus élevées avec de fortes variations. Celle-ci diffère des fluctuations observées sur la courbe de l'écompteur placé au départ des sentiers d'Antonaves et des Gorges. Cela semble correspondre à la période d'arrivée des premiers touristes et baigneurs. Toutefois cette supposition serait à conforter par des contre comptages.

Ces chiffres confortent les éléments déjà connus concernant les Gorges. Ils montrent également que cette fréquentation peut potentiellement impacter les espèces et les habitats que le dispositif Natura 2000 vise à préserver. Des dégradations ont déjà pu être constatées en différents points autour du Pont Roman.

Afin de concilier usages et préservation du site, une opération de sensibilisation pérenne dans le temps est à envisager. Sur le modèle du dispositif déployé par le PNRBP et avec son appui, un binôme d'écogardes (PNRBP) et un stagiaire (SMIGIBA) seront chargés à partir de l'été prochain de réaliser des opérations de sensibilisation et de mieux comprendre la fréquentation du site.

Ce dispositif visera également à envisager des actions de gestion permettant de concilier sécurité des usagers et préservation des habitats d'intérêt communautaire. En effet, certains secteurs voient se développer de multiples sentes « sauvages » exposées et dégradant les milieux alentours.

Mme LANG indique que le site des Gorges est également inscrit au PDESI et qu'à ce titre des actions sont finançables notamment pour la gestion des sentiers. Un dialogue avec la CCSB devrait également être établi à ce sujet.

## **7 NOUVELLE PROGRAMMATION 2022-2024**

En 2022, le site Natura 2000 du Buëch entrera dans une nouvelle programmation du FEADER PACA. La subvention demandée en réunion de cadrage préalable à l'animation est d'un montant total de 152 450 €, soit un montant de 59 950 € pour le site.

Ce montant financé à 100% par l'UE et l'État Français sera réparti suivant différents postes.

### **7.1 ANIMATIONS ET SENSIBILISATION**

8 sorties type « Mercredis de la Méouge » seront organisées chaque année pour pérenniser cette action de sensibilisation.

Un kit de communication composé notamment d'un diaporama commenté à diffuser dans les navettes permettra d'assurer une sensibilisation des visiteurs ponctuels durant le trajet vers le départ des Gorges. Cette action viendra en complément du stagiaire financé par la convention Natura 2000 déployé à l'été 2022 pour mieux comprendre la fréquentation du site.

Enfin, la convention prévoit 36 jours par an dédiés à des actions de communication ou des événements sur les communes des sites du Buëch et de la Méouge. Si certains événements clés sont déjà prévus, en cas d'opportunités, il est demandé de faire remonter les informations à l'animateur du site.

### **7.2 SUIVI SCIENTIFIQUE**

Les suivis et actions scientifiques se centreront autour des 4 points annoncés dans la présentation (en annexe). Le suivi du Rif de Pomet pourra faire l'objet d'un suivi photographique afin de mieux appréhender l'évolution des formations de travertin.

Le recueil de données naturalistes devrait être poursuivi en coordination avec les autres programmes déployés sur le site (ABC et observatoire de la biodiversité en construction par le SMIGIBA). Ces suivis

tiendront compte en priorité des espèces d'intérêt communautaire (grand duc d'Europe, lézard ocellé,...)

Enfin, la cartographie d'habitat du site, relativement datée, sera remise à jour durant la prochaine programmation. Cette étude d'un montant de 15 000 € devra notamment préciser les limites des habitats d'intérêt communautaire prioritaire ainsi que les habitats présents dans les secteurs fortement encaissés.